

Groupe Aquatique Mille-Iles Nord



La persévérance vers l'excellence!

Guide de fonctionnement Équipe de compétition

Saison 2019-2020

Mis à jour le 23 août 2019

PRÉSENTATION DU GAMIN

Le Groupe Aquatique Mille-Îles Nord inc. (*GAMIN*) est un organisme sans but lucratif, géré par des membres bénévoles et un entraîneur-chef rémunéré à temps plein et assisté par des adjoints à temps partiel. Sans le support et le travail des bénévoles, le club ne saurait exister.

MISSION DU GAMIN

Le club GAMIN est une équipe de compétition orientée vers le développement de ses nageurs.

- Le club GAMIN oriente ses efforts vers l'acquisition des techniques de nage.
- Le développement des nageurs doit être maintenu dans le respect de leur rythme d'apprentissage selon leur groupe d'âge, et cela en respectant le développement physique des jeunes. Par conséquent, le barème établi pour la formation des groupes doit être respecté.
- La natation doit être pratiquée pour le plaisir du sport, dans une ambiance cordiale tout en développant l'aspect social et le sens d'appartenance des nageurs au club.
- Les relations entre les nageurs et les entraîneurs doivent être faites dans le respect de tous, tout en conservant une bonne communication. Il va de soi que ces principes s'appliquent également dans les relations avec les parents.
- Les relations entre l'entraîneur en chef et ses assistants doivent être orientées vers un travail d'équipe en gardant une bonne communication et dans le respect des autres.

AFFILIATION DU GAMIN

Le club GAMIN est affilié à la Fédération de natation du Québec (FNQ), ce qui lui permet de bénéficier de différents services et ainsi participer au réseau de compétitions régionales, provinciales et nationales. De plus, le club peut obtenir des sanctions de la FNQ afin d'organiser des compétitions permettant ainsi une source de financement et favoriser la visibilité de l'organisation.

COORDONNÉES DU GAMIN

COURRIER	CENTRES D'ENTRAÎNEMENT	COURRIEL ET SITE WEB
Centre Récréoquatique de Blainville 190 rue Marie-Chapleau Blainville (QC) J7C 0E7	Centre Récréoquatique de Blainville 190 rue Marie-Chapleau Blainville (Qc) J7C 0E7	infos@gamin.org www.gamin.org Facebook

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019 (OCTOBRE À OCTOBRE DE CHAQUE ANNÉE)

PRÉSIDENTE	Carole Ducharme
TRÉSORIER	Martin Faucher Chantale Gravel
SECRÉTAIRE	Marie-Ève Bessette
ROC	Anne-Marie Bouchard-Ruel
DIRECTEUR	Marc Gosselin
DIRECTRICE	Nicolas Gauthier
DIRECTEUR	Stéphane Gagné
DIRECTEUR	Mario Dufresne
DIRECTEUR	Michel Lavigne
ENTRAÎNEUR-CHEF	Benjamin Poulin

ENTRAÎNEURS DE L'ÉQUIPE DE COMPÉTITION

ENTRAINEUR-CHEF : Benjamin Poulin

Membre de l'équipe du GAMIN de 1990 à 1998, Benjamin joint l'équipe nationale Junior du Canada en water-polo en 2002. En 2003, à la suite du Championnat du monde Junior en Italie, il prend en charge les groupes de niveau Provincial Développement au GAMIN afin de compléter l'équipe d'entraîneurs. En 2005, il devient entraîneur-chef du GAMIN. Il a obtenu sa certification de Niveau 2 du PNCE en 2006.

1990-1998	Nageur GAMIN
2001-2003	Membre de l'équipe Nationale Junior de water-polo
2003	Participation au Championnat du monde Junior de water-polo (<i>Italie</i>)
2004	2 ^e aux Internationaux de France avec l'équipe senior
2003-2005	Assistant entraîneur GAMIN
2005-	Entraîneur-chef GAMIN Sauveteur national

CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

Chaque entraîneur doit avoir les qualifications suivantes afin de superviser un nageur inscrit dans un club de compétition. Les qualifications requises sont exigées par la Fédération de Natation du Québec, Swimming/Natation Canada et l'Association canadienne des entraîneurs.

Entraîneur-chef :

Certification de sauveteur national à jour (renouvelé aux 2 ans)
Niveau 201 du PNCE - Programme national de certification des entraîneurs
Membre de la Fédération du Québec
Membre de l'Association des entraîneurs de natation du Québec
Membre de l'ACEEN - Association canadienne des entraîneurs et enseignants de natation (Niveau A ou P)

Assistant(e)-entraîneur :

Certification de sauveteur national à jour (renouvelé aux 2 ans)
Niveau 101 du PNCE (Programme National de certification des entraîneurs)
Membre de la Fédération du Québec
Membre de l'Association des entraîneurs du Québec
Membre de l'ACEEN - Association canadienne des entraîneurs et enseignants de natation (Niveau B, C ou N)

TARIFICATIONS, MODALITÉ DE PAIEMENT ET POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

A) Tarification 2019-2020

	Cotisation entraînement /année	Affiliation F.N.Q. (1)	Coûts des plateaux	Fonds de compétition (2)	Subvention des villes	Dépôt de bénévolat (3)	Total frais /année excluant <u>AFFILIATION & ÉQUIPEMENT</u>
Voie Olympique	\$480	N/A	\$650	N/A	(\$650)	N/A	\$480
Initiation	\$685	DE \$67 à \$134 <u>SELON L'ÂGE DU NAGEUR au 31 août</u>	\$735	\$150	(\$650)	\$250	\$1170
Novice	\$730		\$735	\$350	(\$650)	\$250	\$1415
Provincial 11-12	\$805		\$890	\$500	(\$650)	\$250	\$1795
Relève	\$900		\$890	\$500	(\$650)	\$250	\$1890
Espoir	\$960		\$890	\$500	(\$650)	\$250	\$1950
Junior	\$1010		\$890	\$550	(\$650)	\$250	\$2050
Performance	\$1070	\$890	\$550	(\$650)	\$250	\$2110	

* Le statut de résident est réservé aux nageurs de Blainville, Rosemère, Sainte-Thérèse et Lorraine.

De plus, lors de l'inscription, tous les nageurs doivent obligatoirement fournir leur numéro de carte du citoyen (Blainville et résidence). Ce numéro est disponible à l'hôtel de ville de chacune des villes partenaires.

Pour la Voie Olympique, l'année est d'une durée de 30 semaines.

Sont en sus des frais d'inscription, les frais d'Affiliation selon l'âge du nageur et le frais d'équipement.

Surcharge aux frais d'inscription pour les non-résidents

Conformément aux politiques municipales des villes de la M.R.C. Thérèse-de-Blainville, une surcharge de **650\$ + 25% de frais administratifs demandés par les villes** sera appliquée en plus des frais totaux d'inscription de tout nageur non-résident des villes suivantes : Blainville, Lorraine, Sainte-Thérèse et Rosemère.

Politique familiale

Pour les familles ayant plus d'un nageur inscrit, une réduction de 15% est accordée **sur le coût total de l'inscription (excluant le coût de l'affiliation à la F.N.Q. et l'équipement) pour les 2^e, 3^e enfant, etc.** NOTEZ que l'escompte ne s'applique pas au nageur le plus âgé. En raison de l'utilisation du système de la Ville de Blainville pour la gestion de nos inscriptions (qui ne peut calculer la réduction), celle-ci sera transférée dans le fonds de compétition du (ou des) nageur concerné.

(1) Affiliation ou enregistrement FNQ

67\$ / nageur 8 ans et moins, 87 / nageur 9-10 ans, 114\$ / nageur 11-14 ans, 134\$ / nageur 15 ans et plus ; selon l'âge au 31 août de l'année en cours.

Tous les participants inscrits dans un club affilié à la Fédération de Natation du Québec doivent être inscrits sous le statut de nageur affilié ou enregistré.

Les nageurs sont alors couverts par une assurance lors des entraînements et compétitions et s'assurent de faire reconnaître leurs performances afin d'accéder aux différents niveaux de participation offerts. Ces frais sont payables en entier au moment de l'inscription et sont non remboursables.

Nageur enregistré : Ce statut permet aux nageurs de niveau Pré-Ligue et Novice de participer aux rencontres régionales de l'Association Mauricie-Lanaudière-Laurentides-Laval sanctionnées par la FNQ. Le nageur ne peut pas participer à d'autres événements avant d'avoir atteint les standards de compétition et payer la cotisation de nageur affilié.

Nageur Affilié : Ce nageur peut participer aux rencontres régionales, provinciales et nationales. Il peut prendre part à toutes les compétitions inscrites au calendrier de la FNQ incluant les Festivals et Championnats.

Pour plus d'information, consulter le site de la Fédération de Natation du Québec <https://www.fnq.qc.ca/wp-content/uploads/politique-dadhesion-des-membres-19-juin-2019.pdf>

(2) Fonds de compétition

Montant forfaitaire. Tout dépassement sera facturé au nageur. La part non utilisée est remboursée à la fin de la saison.

Les fonds de compétition permettent d'inscrire les nageurs aux différents événements/compétitions inscrits au calendrier. **Les montants servent uniquement à l'inscription aux épreuves du nageur lors des différentes compétitions.** S'il y a lieu, pour les compétitions nécessitant un coucher à l'extérieur, les frais de transport, d'hôtel, de repas et d'équipement ne sont pas inclus et sont à la charge du nageur (au prorata du nombre de participants). **Le montant versé au fonds est ajusté au besoin durant la saison afin de permettre de participer à l'ensemble des compétitions de la saison en cours.** (Voir également la section COMPÉTITION)

Tout montant inutilisé, au fonds du nageur, lui est remboursé à la fin de la saison. De même, advenant que le fonds d'un nageur soit négatif, une facture pour le paiement du solde sera transmise aux parents dudit nageur.

(3) Dépôt de bénévolat (voir également la section POLITIQUE DE BÉNÉVOLAT)

Un dépôt de bénévolat de 250\$ par famille est payable avec un chèque postdaté (20 juin 2020) lors de l'inscription. Le dépôt sera encaissé le 20 juin 2020 seulement si toutes les périodes prévues au programme de bénévolat ne sont pas complétées.

(4) Équipement

Les **équipements obligatoires** pour la saison 2019-2020 sont les suivants :

- Deux casques de bain à l'effigie du GAMIN
- Le chandail à manches courtes rouge à l'effigie du GAMIN
- Le maillot de compétition recommandé par GAMIN

Vous devez prévoir environ 100\$ pour obtenir ces équipements. Le montant varie en fonction du type de maillot choisi (homme-femme).

Vous devez faire les essais de vêtements et payer ces équipements, par chèque au nom du GAMIN ou en argent comptant, lors de la séance d'essayage du 14 septembre.

Les équipements obligatoires du GAMIN pour l'année en cours doivent être portés lors des compétitions.

Les autres équipements utilisés pour les entraînements, les compétitions ou activités de l'équipe seront aussi disponibles sur le site WEB d'AQUAM, <https://www.alltides.com>

En tant que membre du GAMIN, vous pourrez bénéficier d'une réduction de 15% sur tous vos achats en ligne en utilisant le code promotionnel suivant : **GAMIN25**

B) Modalité de paiement

Groupes	<u>À l'inscription + frais d'affiliation</u>	1 décembre 2019	1 février 2020	1 avril 2020	20 juin 2020 (Si bénévole non complété)
<i>Voie Olympique</i>	\$280		\$200		
<i>Initiation</i>	\$301,25	\$301,25	\$158,75	\$158,75	\$250
<i>Novice</i>	\$362,50	\$362,50	\$220	\$220	\$250
<i>Provincial 11-12</i>	\$483,75	\$483,75	\$288,75	\$288,75	\$250
<i>Relève</i>	\$507,50	\$507,50	\$312,50	\$312,50	\$250
<i>Espoir</i>	\$535	\$535	\$315	\$315	\$250
<i>Junior</i>	\$560	\$560	\$340	\$340	\$250
<i>Performance</i>	\$575	\$575	\$355	\$355	\$250

*Mode de paiement

Le paiement des frais peut se faire en un seul versement ou échelonné selon le calendrier ci-dessus. Le seul mode de paiement accepté sera par chèques postdatés qui doivent obligatoirement être remis lors de l'inscription.

L'équipement est payable seulement par chèque ou argent comptant lors de la journée d'essayage du 14 septembre (pour assurer la rapidité de la commande de groupe).

Des frais de \$25,00 par chèque retourné par une institution bancaire seront ajoutés au paiement dû.

C) Politique de remboursement

Mis à part la présentation d'une raison médicale proprement documentée ou un déménagement dans une autre région, aucun remboursement ne sera effectué.

Advenant le départ d'un nageur avant le 1^{er} décembre, les frais d'affiliation de la FNQ, les frais de plateaux, la surcharge (650\$ +25%) les équipements et la cotisation de bénévolat (à moins que le heures requises soient effectuées) ne sont pas remboursables. Seule la cotisation d'entraînement et le fonds de compétition non utilisé seront remboursables.

Le solde du fonds de compétition sera remboursé pourvu que le nageur ne soit pas déjà inscrit à une (ou des) compétition(s). Tout montant en souffrance sera retenu sur le remboursement final.

POLITIQUE DE BÉNÉVOLAT

Le GAMIN met en place une politique de bénévolat afin de favoriser l'implication des familles au succès de l'organisation. Un dépôt de \$250 sera encaissé, le 20 juin 2020, si vous n'avez pas atteint **les objectifs de bénévolat par la famille du nageur**. Pour avoir droit au remboursement du dépôt de bénévolat, le GAMIN requiert de fournir 10 périodes de bénévolat par famille pour la saison en cours. L'implication bénévole peut être effectuée par plusieurs membres de la famille du nageur (parent, frère, sœur, grands-parents). Voici les types de tâches de bénévolat reconnues par le GAMIN et leur rémunération correspondante. Cette liste est non-exhaustive et sera finalisée et communiquée sur le site internet du GAMIN.

Type de bénévolat	Nombre de périodes de bénévolat
Siège au Conseil d'Administration du GAMIN	10
Siège dans un sous-comité du Conseil d'Administration du GAMIN (collecte de fonds, finance, compétitions, activités sociales, etc.)	5 à 10
Administrateur du programme Fundscrip au nom de GAMIN	10
Officiel pour les compétitions organisées par le GAMIN ou autres compétitions de la région	2,5 par session
Bénévole à la restauration (cantine, vente de programmes, préparation des déjeuners et collations pour les officiels) pour les compétitions du GAMIN	2,5 par session
Parent-accompagnateur pour les compétitions à l'extérieur	5 par compétition

Le GAMIN peut en cours de saison organiser des activités d'autofinancement (ex. emballage de provisions, Nage-ton-heure, etc.). Les profits générés supportent les activités du GAMIN.

CLASSEMENT DES NAGEURS

Le classement des nageurs(euses) dans les différents groupes est déterminé par les entraîneurs en fonction des critères suivants :

- L'âge
- Les standards officiels obtenus aux compétitions

Changement de groupe

Si en cours de saison, un nageur change de groupe d'entraînement ou de niveau de compétition, il devra payer la différence de tarification (cotisation d'entraînement et fonds de compétition).

HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

L'horaire des entraînements sera remis lors de l'inscription et accessible via le site WEB du GAMIN.

Les entraîneurs verront à communiquer les changements d'horaire, s'il y a lieu, soit par FACEBOOK, par courriel ou par le site WEB du GAMIN.

CONSIGNES LORS DES ENTRAÎNEMENTS

A) Consignes aux nageurs

Avant l'entraînement :

Se présenter 5-10 minutes avant l'entraînement
Avoir son équipement (maillot, lunettes...)
Apporter une bouteille d'eau (contenant en plastique)
Faire son échauffement à sec
Participer à l'installation des câbles
Prendre le matériel nécessaire (planche, pull...)

Pendant l'entraînement :

Respecter les entraîneurs ou le remplaçant
Respecter les autres nageurs
Respecter le matériel mis à la disposition du nageur
Respecter les installations (vestiaires, piscine...)
Utiliser le matériel adéquatement

Après l'entraînement :

Ranger l'équipement (planche, pull, câbles...)
Agir de façon calme dans les vestiaires
Remettre aux parents la documentation lorsque requis

B) Consignes aux parents

- Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) avant et après chaque entraînement. Les nageurs deviennent sous la responsabilité du GAMIN à partir du moment où ils se présentent à leur entraîneur sur le bord de la piscine jusqu'au moment où ils quittent pour les vestiaires. Il serait souhaitable que les parents s'assurent que leur enfant ait rejoint son groupe avant de quitter la piscine et qu'ils soient de retour avant la fin de l'entraînement. De cette façon, chaque nageur bénéficie d'un encadrement sécuritaire, en tout temps.
- Assurer le transport de leur(s) enfant(s) avant et après chaque entraînement et compétition.
- Remettre les paiements exigés reliés aux activités du nageur (inscription, compétition, hébergement, transport . . .)
- Pour une rencontre avec un entraîneur, prendre rendez-vous afin de respecter les périodes d'entraînement
- Faire preuve de respect envers les entraîneurs.

C) Procédure disciplinaire

Selon la nature et la gravité de l'indiscipline, les sanctions suivantes pourront être prises :

1. L'assistant-entraîneur avise le nageur
2. L'entraîneur-chef communique avec les parents pour les informer du problème et décider des mesures à prendre
3. Le nageur peut être suspendu par l'entraîneur-chef pour une période maximum d'une (1) semaine
4. Suite à la décision du conseil d'administration, le nageur est suspendu du club pour une période déterminée par le conseil et ce dernier peut même expulser un nageur qui ne respecte pas les règlements ou politiques du club ou qui agit contrairement à ses intérêts.

Note : Aucun remboursement ne sera accordé lors de la période de suspension ou lors d'une expulsion.

COMPÉTITIONS

A) Calendrier des compétitions

Le calendrier des compétitions sera remis et expliqué par l'entraîneur. Ce calendrier sera aussi accessible via le site WEB du GAMIN.

B) Inscription et coûts des compétitions

L'inscription aux compétitions est effectuée par l'entraîneur de votre enfant et l'entraîneur-chef a la responsabilité d'afficher l'horaire annuel des compétitions à jour sur le site internet du GAMIN. Les nageurs et les parents ont la responsabilité de vérifier cet horaire et d'aviser les entraîneurs de leur absence à une compétition. **Les parents doivent donc confirmer par écrit (lettre ou courriel électronique) et ce, deux semaines avant l'événement que le nageur ne participera pas à une compétition.** Dans le cas contraire, le nageur sera automatiquement inscrit à toutes les compétitions inscrites au calendrier selon son niveau et les frais d'inscription (épreuves et, s'il y a lieu, transport et hébergement) seront imputés aux parents du nageur. **Mis à part la présentation d'une raison médicale proprement documentée, les frais d'inscription aux compétitions, de transport et d'hébergement ne sont pas remboursables.**

Tout nageur qui n'a pas participé à 75% des périodes d'entraînement peut se voir refuser l'inscription à une ou aux compétitions. La décision est prise par le Conseil d'administration sur recommandation de l'entraîneur-chef.

Le transport (location de véhicules, essence et assurances), l'hébergement et les repas sont aux frais du nageur pour toutes les compétitions ou activités à l'extérieur. **Les frais doivent être acquittés avant le départ pour la compétition.**

C) Préparation à une compétition

Équipement nécessaire:

- Tenue sportive complète (short ou pantalon de jogging, t-shirt ou coton ouaté au logo du club, souliers de course).
- Maillot de l'équipe (un maillot de rechange dans le sac en cas de perte ou bris est une bonne idée).
- 2 paires de lunettes de natation
- Bonnet de bain avec le logo de l'équipe
- Sandales de plage (ou souliers) requises au bord de la piscine
- Serviette
- Cadenas pour les vestiaires
- Stylos (les jeunes écrivent sur leurs bras les séries et couloirs dans lesquels ils nagent!)
- Passe-temps calme (papier, crayons, cartes, etc. C'est parfois long toute une demi-journée sur le bord de la piscine quand tu nages 4 minutes en tout.)

À apporter:

- Bouteille d'eau
- Collations:
 - facile à digérer
 - favoriser les glucides
 - pas trop de gras ou de protéines

Exemples: fruits frais, séchés, en compote ou en conserve, légumes, barres tendres, muffins ou galettes nutritifs, céréales sèches, biscottes, craquelins, pitas, bagel, mélanges de randonnée, sandwich ou salades de pâtes pour les gros appétits

 - pas de bonbons, chips ni chocolat

* Des petites portions faciles à manger, surtout pour les plus jeunes qui parfois pourraient manger toute la boîte de craquelins entre 2 courses s'ils en ont la chance!

La veille de la compétition :

- Préparer le sac, les vêtements, les collations et la bouteille d'eau à apporter
- Se coucher tôt pour être en forme

Le jour de la compétition :

- Se lever à l'heure et prendre un bon déjeuner
- Partir assez tôt pour arriver à l'heure: votre enfant doit être prêt sur le bord de la piscine 15 minutes avant l'échauffement. Il faut donc prévoir en plus le temps pour trouver la piscine, les vestiaires et se changer.
- Porter maillot, casque de bain et chandail officiels du club de l'année en cours.
- Prévoir environ 4h1/2 à 5h pour une session de compétition, incluant l'échauffement

D) Consignes au nageur (euse) et aux parents lors d'une compétition

Sur le site de la compétition :

- Les parents n'ont pas accès au bord de la piscine: on encourage des gradins (ou on devient officiel!)
- Seuls les entraîneurs sont admis au bord de la piscine pour encadrer les jeunes, les aider à développer leur autonomie et les supporter dans leurs bons et moins bons moments.
- Certaines piscines ont des gradins très petits: il faut alors sortir entre les courses de notre enfant pour permettre à d'autres parents de voir nager les leurs.
- Éviter de prendre des photos lors des départs (les *flashs* des caméras peuvent être confondus avec le flash lumineux du signal de départ pour les nageurs)

Pendant la compétition :

- Faire preuve de discipline et d'esprit sportif
- Voir son entraîneur avant et après chaque épreuve
- Porter les couleurs du club pour les cérémonies protocolaires
- Les nageurs (euses) doivent s'encourager mutuellement lors de leurs courses: nous sommes une équipe!
- Les nageurs (euses) doivent être respectueux envers les entraîneurs, les officiels, leurs coéquipiers et les nageurs des autres clubs aussi: l'esprit sportif est remarqué et apprécié de tous!

À la fin de la compétition :

- Vous pouvez quitter avec votre enfant, une fois qu'il a terminé ses courses. Il faut toutefois en avertir son entraîneur et s'assurer de ne pas avoir de relais à nager à la fin de la compétition
- Lors des Championnats et Festivals, la présence est requise jusqu'à la toute fin.
- Si votre enfant a mérité une place en finale, il doit revenir pour la session du soir (son entraîneur l'en avisera lors de la session du matin)

Lorsque la compétition nécessite un transport et un hébergement :

- Respecter l'assignation des chambres
- Avoir un comportement calme et respectueux lors du transport par autobus
- Tenir la chambre dans un état convenable
- Respecter les accompagnateurs, chauffeur, personnel...
- Respecter le couvre-feu
- Respecter les horaires (repas, départ...)
- Agir de façon civilisée et avoir un langage adéquat
- Ne pas s'absenter ou quitter les lieux sans autorisation
- Rester avec les membres de l'équipe

E) Temps de qualification et attitude sportive

Temps de qualification:

Les temps de qualification sont révisés par la Fédération de natation du Québec tous les ans (voir en annexe)

Vous pouvez consulter les résultats :

- SplashMe (sur Google et Apple Store) : pour obtenir le programme des compétitions et les résultats
- Swimrankings,
<https://www.swimrankings.net/index.php?page=athleteSelect&nationId=0&selectPage=SEARCH>
- Site de la Fédération de Natation du Québec et Natation Canada avec les onglets pour les compétitions à venir, les résultats des compétitions passées et les temps officiels de votre enfant.

En cours de compétition, les résultats seront affichés aux murs des corridors près de la piscine. Il est aussi possible de les retrouver sur l'application " *SplashMe*" et parfois sur les sites WEB des clubs hôtes des compétitions.

Attitude sportive

Ce n'est pas parce qu'un nageur finit premier ou dernier de sa vague qu'il a gagné ou perdu l'épreuve. Il y a plusieurs vagues (séries) de nageurs pour une même épreuve et des nageurs de différente catégorie d'âge s'y affrontent.

Le rôle des parents c'est d'encourager son enfant et de recevoir ses "états d'âme" bons (ou mauvais!). Les critiques sur les temps, les corrections de styles et de techniques appartiennent aux entraîneurs!

Dans une saison, les nageurs (euses) connaissent de bonnes et de moins bonnes compétitions. Le secret est de persévérer.

F) Compétitions organisées par le club

Le club GAMIN organise des compétitions de niveau provincial. La réussite de ces événements dépend en grande partie du soutien et de la participation des parents. **Il est donc essentiel que les parents répondent à la demande de bénévolat comme ils s'y engagent, par ailleurs, au moment de l'inscription.** La participation des nageurs à cette compétition est obligatoire.

ASSOCIATION RÉGIONALE

L'Association régionale Mauricie-Laval-Laurentides-Lanaudière a été constituée en septembre 2003 suite aux changements apportés par la FNQ dans le découpage des régions au Québec où l'on retrouve 18 régions réparties dans 11 associations régionales.

Les nageurs sont invités à des rencontres à l'intérieur de l'Association afin de démontrer les habiletés développées à l'entraînement.

L'AMLL assure un niveau de participation des nageurs développement (Pré-Ligue, Novice et Provincial Développement) dans la région. Les clubs des villes suivantes font partie de cette association :

Région Mauricie	Région Laval	Région Laurentides	Région Lanaudière
Trois-Rivières Shawinigan	Laval	GAMIN (Mille-Îles) Saint-Eustache Saint-Jérôme Mont-Laurier	Repentigny Terrebonne

LIGUE ESTIVALE DE NATATION

La région des Mille-Îles compte (3) piscines extérieures, (1) piscine intérieure et (1) club privé offrant aux jeunes la possibilité de continuer la natation durant l'été. Un circuit de (5) rencontres régionales est prévu dans chacune des installations dont (1) championnat.

Le GAMIN, en partenariat avec les villes impliquées, offre une assistance technique aux nageurs et assure une visibilité pour le club.

Le GAMIN encourage ses nageurs à participer à cette activité.

Les nageurs désirant s'inscrire peuvent s'informer des modalités à la piscine ou à l'hôtel de ville de leur ville respective.

<i>Piscine municipale de Rosemère</i>	339 Grande-Côte	(450) 621-1665	Hôtel de Ville	(450) 621-3500
<i>Piscine municipale de Sainte-Thérèse</i>	Parc Richelieu	(450) 434-2489	Hôtel de Ville	(450) 434-1440
<i>Piscine municipale de Lorraine</i>	33 D'Orléans	(450) 621-5101	Hôtel de Ville	(450) 621-8550
<i>Curling Club de Rosemère</i>	224 Grande-Côte	(450) 437-1374	Hôtel de Ville	(450) 621-3500
<i>Centre Récréoaquatique de Blainville</i>	190 rue Marie-Chapleau	(450) 434-5205	Hôtel de Ville	(450) 434-5200
